



## DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL

55% de réussite au diplôme d'état en 2023

<p><b>Diplôme</b> Diplôme d'état de niveau 6 Grade Licence Fiche RNCP34824</p>	<p><b>Le métier</b> L'assistant de service social est un professionnel du travail social. Il exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles. Il mène des interventions sociales, individuelles ou collectives, en vue d'améliorer par une approche globale et d'accompagnement social les conditions de vie des personnes et des familles. L'assistant de service social intervient dans une démarche éthique et déontologique, dans le respect de l'altérité et de la singularité de la personne et du collectif. Il instaure une relation visant à favoriser la participation des personnes dans l'accompagnement social individuel et collectif. Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, l'assistant(e) de service social accomplit des actes professionnels engageant sa responsabilité par ses choix et ses prises de décision, qui tiennent compte de la loi, des politiques sociales et de l'intérêt des personnes. Les assistants(es) de service social et les étudiants(es) se préparant à l'exercice de cette profession sont tenus (es) au secret professionnel dans les conditions et sous les réserves énoncées aux articles 226-13 et 226-14 du Code pénal et à l'article L411-3 du Code de l'action sociale et des familles.</p> <p><b>Les conditions d'admission</b> La sélection à l'entrée en formation comprend une étude du dossier et un entretien d'admission. Vous êtes futurs bacheliers, étudiants en réorientation, salariés ou demandeurs d'emploi, vous devez vous inscrire sur la plateforme Parcoursup.</p> <p><b>La formation</b> <b>Objectifs et compétences visés :</b> La formation des assistants de service social dispensée à l'IRDT vise à doter les étudiants des compétences professionnelles inhérentes au métier et à les préparer au diplôme d'État d'assistant de service social. A l'issue de cette formation, les étudiants devront être capable :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueillir et écouter les personnes concernées</li> <li>- Evaluer, conseiller et orienter les personnes concernées</li> <li>- Proposer un accompagnement social individuel</li> <li>- Proposer un accompagnement social collectif</li> </ul> </p> <p>Les compétences visées sont les suivantes :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention sociale individuelle</li> <li>- Intervention sociale et collective</li> <li>- Diagnostic social territorial</li> <li>- Analyse de l'environnement social, familial et territorial</li> <li>- Expression et communication écrite et orale</li> <li>- Communication professionnelle en travail social</li> </ul> </p>
<p><b>Pré-requis</b> Baccalauréat ou Diplôme de niveau 4 inscrit au RNCP</p>	
<p><b>Lieu de formation</b> IRDT 6 rue Ernest Caveland Troubiran – 97300 CAYENNE</p>	
<p><b>Durée</b> 3 ans 1740 heures de formation théorique 1820 heures de formation pratique 1680 heures de travail personnel</p>	
<p><b>Voie d'accès</b> Formation initiale Formation continue Apprentissage et contrat de professionnalisation (2ème année) VAE</p>	
<p><b>Tarif et modalités de financement</b> Frais d'inscription : 310 €/an Coût de la formation (hors VAE) : 1ère année : 14 280 € 2ème année : 8840 € 3ème année : 6460 €</p>	



Le coût pédagogique peut être :

- intégralement pris en charge par la CTG pour les personnes en poursuite d'étude ou pour les demandeurs d'emploi ;
- à la charge de l'employeur pour les salariés
- à la charge du salarié sans financement de l'employeur

- Mobilisation des acteurs et des partenaires
- Connaissance et analyse des contextes institutionnels

**Formation théorique** : 1740 heures réparties en quatre domaines de formation

DF 1 – Intervention professionnelle en travail social – 650 heures

DF 2 – Analyse des questions de l'intervention professionnelle en travail social – 574 heures

DF 3 – Communication professionnelle en travail social – 248 heures

DF 4 - Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 268 heures

La formation est structurée en 6 semestres universitaires, valorisée en ECTS (180 ECTS dès l'obtention du diplôme), et organisée en modules.

**Formation pratique** : 1840 heures organisées en 3 périodes

- 280 heures (8 semaines) en première année de formation

- 1540 heures (44 semaines) en deuxième et troisième année de formation

**Le travail personnel** : d'un volume de 1680 heures sur le cycle de formation, le travail personnel est une donnée non négligeable qui fixe l'engagement et l'implication dans les apprentissages.

**Méthode pédagogique** : La pédagogie active de l'alternance intégrative, demande une forte implication des apprenants. Elle leur permet d'acquérir les capacités relationnelles et professionnelles nécessaires à l'exercice de cette profession.

Une partie de la formation pourrait se réaliser en FOAD (Formation Ouverte et A Distance)

**Modalités de certification** : Elles sont définies par l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social et plus particulièrement dans l'annexe V référentiel de certification.

### Les perspectives d'évolution professionnelle

L'assistant de service social peut accéder à des postes d'encadrement dans le secteur public (responsable de circonscription d'action sociale dans une collectivité publique, ou conseiller socio-éducatif dans la fonction publique territoriale) après quelques années d'expérience.

Il a la possibilité de devenir éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, conseiller en économie et sociale... en préparant le diplôme d'Etat de niveau équivalent (niveau II), il bénéficie alors de nombreuses dispenses de formation. Il peut également devenir mandataire judiciaire aux majeurs protégés, délégué aux prestations familiales, après une formation complémentaire.



**S'il fait le choix d'évoluer dans le secteur social, il peut également préparer un diplôme de niveau supérieur :**

- ~ Le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
- ~ Le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)
- ~ Le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES)

### Les lieux d'exercice

L'assistant (e) de service social travaille avec tout public quelle que soit sa situation dans des secteurs extrêmement diversifiés telle que celui de la protection de l'enfance, l'insertion sociale et professionnelle, la protection sociale, la protection judiciaire, la santé...

Il intervient au sein des établissements publics relevant de la fonctions publiques Etat, Hospitalière, Territoriale : Conseils départementaux, communautés d'agglomération, mairies, centres communaux d'action sociale, établissements publics départementaux, centres hospitaliers, centres pénitentiaires

Il exerce également au sein d'organismes de protection sociale, tels que les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), les caisses d'allocations familiales (CAF), les caisses de mutualité sociale agricole.

Enfin, il peut travailler dans les missions locales, le Pôle emploi, les associations, qui gère des établissements et services médico-sociaux et sociaux, les entreprises privées

### Passerelles/dispenses/allègements

Pour plus d'informations, contactez le responsable de formation Mme COUTARD Mima – [mima.coutard@irdts.org](mailto:mima.coutard@irdts.org)

### Handicap

Site accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de parcours de formation. Contactez le référent handicap Mme CANTAIS Hélène - [referent.handicap@irdts.org](mailto:referent.handicap@irdts.org)

Date de création	2020
Date de dernière mise à jour :	décembre 2023
Version :	1

**Pour nous contacter :** IRDTS - 6 rue Ernest CAVELAND - TROUBIRAN - 97300 CAYENNE

Tel. 05 94 25 34 88 – Email : [contact@irdts.org](mailto:contact@irdts.org) – [www.irdts.org](http://www.irdts.org)